Travail Québec

Bulletin électronique d'information du ministère du Travail

Volume 7, n° 2 – Avril 2010

NOUVELLES DU MINISTÈRE ET DE SES ORGANISMES

Michel Chartrand, syndicaliste et homme politique québécois, 1916-2010

Michel Chartrand a consacré toute sa vie à défendre les intérêts des travailleurs. Il nous a quittés le 13 avril dernier à l'âge de 93 ans. Le ministère du Travail tient à saluer ce grand personnage qui a marqué l'histoire du syndicalisme québécois. Pour lire le communiqué de la famille >>>

Budget des dépenses 2010-2011 du gouvernement du Québec : des organismes fusionnés ou abolis

Au moins 28 fonds ou organismes gouvernementaux seront abolis ou fusionnés. Cette opération fait partie de la stratégie gouvernementale mise de l'avant pour atteindre l'équilibre budgétaire. Elle vise aussi à doter le Québec d'un appareil d'État performant et mieux organisé.

Trois organismes relevant du ministre du Travail sont concernés par cette réorganisation administrative : la Commission de l'équité salariale, le Conseil des services essentiels et le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

Ainsi, la Commission de l'équité salariale sera abolie et ses activités seront transférées à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Le Conseil des services essentiels sera lui aussi aboli. Ses activités seront intégrées à celles de la Commission des relations du travail. Enfin, les activités confiées actuellement au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre seront transférées au ministère du Travail.

Un projet de loi sera déposé par le gouvernement d'ici la fin de l'année financière 2010-2011 afin de concrétiser ces efforts de restructuration.

Pour lire le communiqué du cabinet de la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale >>>

Hausse du salaire minimum

Le 1er mai, *Journée internationale des travailleurs*, le taux général du salaire minimum au Québec sera haussé de 9 $ à 9,50 $ l'heure. Pour ce qui est des employés au pourboire, leur salaire horaire sera majoré de 0,25 $ pour être fixé à 8,25 $. Quant au taux payable aux salariés qui travaillent dans certains secteurs de l'industrie du vêtement, il passera de 9 $ à 9,50 $ l'heure.

Il faut noter certains changements importants dans l'établissement du salaire de certains travailleurs agricoles. Le poids remplacera dorénavant le volume pour calculer le salaire minimum basé sur le rendement payable aux cueilleurs de fraises et de framboises. Après conversion, les taux du salaire minimum seront majorés dans la même proportion que le taux général. Ainsi, le salaire minimum sera fixé à 2,80 $ du kilogramme pour les cueilleurs de framboises et à 0,74 $ du kilogramme pour les cueilleurs de fraises. De plus, le mode de rémunération des cueilleurs de pommes est modifié. Ces salariés qui étaient auparavant rémunérés au rendement seront désormais payés au taux général du salaire minimum.

Pour voir l'évolution du taux général du salaire minimum, de 1986 à aujourd'hui >>>

Le ministère du Travail, fier partenaire du 13e Congrès mondial des ressources humaines

Le ministère du Travail s'associe à la Commission de l'équité salariale (CES), à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et à la Commission des normes du travail (CNT) pour un partenariat platine dans le cadre du Congrès mondial des ressources humaines. Organisé cette année par l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, l'événement qui a lieu tous les deux ans depuis 1986 se déroulera à Montréal du 27 au 29 septembre prochain. Ce congrès réunira quelque 3 500 professionnels en ressources humaines provenant de plus de 70 pays, permettant ainsi de renforcer les réseaux d'échanges pour mieux suivre l'évolution des milieux de travail.

Le Code du travail en questions et réponses

Le ministère du Travail a récemment publié une mise à jour du document *Le Code du travail en questions et réponses*. Il s'agit d'un document de vulgarisation qui permet de mieux saisir toute la complexité du *Code du travail* en s'inspirant de situations typiques vécues dans les milieux de travail québécois. Vous pouvez consulter ou télécharger *Le Code du travail en questions et réponses* dans le site Internet du Ministère.

Trois-Rivières : de nouvelles mesures pour assurer la qualité du béton

Les problèmes de pyrite et de pyrrhotite auxquels sont confrontés plusieurs propriétaires de la région de Trois-Rivières amènent la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et ses partenaires à prendre des mesures particulières pour contrer ce phénomène. La RBQ a récemment annoncé la mise en place de nouvelles mesures afin de mieux contrôler l'ensemble du processus de production du béton. >>>

Effondrement d'un stationnement souterrain à Montréal : la Régie du bâtiment du Québec donne suite aux recommandations de la coroner

Un entretien adéquat et des inspections régulières de l'immeuble auraient permis d'éviter ce drame qui a coûté la vie à M. Saleh Khazali, le 26 novembre 2008, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. C'est la conclusion à laquelle en vient la coroner Catherine Rudel-Tessier dans son rapport publié le 5 mars 2010. La coroner formule notamment des recommandations à la Régie du bâtiment du Québec qui a déjà commencé à intensifier ses actions de prévention pour éviter la répétition d'une telle tragédie. Pour lire le communiqué >>>

Les efforts de prévention déployés par la CSST pour réduire le taux de lésions professionnelles donnent des résultats

De 2000 à 2009, le nombre de lésions professionnelles a diminué de près de 30 % au Québec, en dépit d'une augmentation de 350 000 travailleurs couverts. Les accidents de travail sur les chantiers sont également en baisse depuis 2004, même si on note une croissance des heures travaillées. >>>

La CSST reconduit sa campagne de prévention auprès des jeunes travailleurs

Pour une deuxième année consécutive, la CSST lance sa campagne « La sécurité, ça s'enseigne, ça s'apprend » destinée aux jeunes travailleurs et à leurs employeurs. Une publicité télé, un concours et un site Internet (http://www.jeunesautravail.com/) sont autant d'outils pour sensibiliser les travailleurs de 24 ans ou moins à l'importance de la prévention et s'assurer que les employeurs forment et supervisent leurs nouveaux employés. Et, nouveauté cette année : une application Web permettra aux jeunes, à partir d'une photo personnelle, de simuler les blessures au visage que pourrait leur causer un accident du travail.

Toujours au regard de la prévention chez les jeunes, la CSST a investi cette année près de 220 000 $ dans son programme Défi prévention jeunesse, qui en est à sa douzième année d'existence. Dans l'ensemble de la province, 187 560 élèves de 489 écoles ont relevé le Défi en mettant sur pied 960 projets d'éducation à la prévention. La CSST souhaite, par ce programme, favoriser le développement d'une culture de prévention chez les futurs travailleurs du Québec, et ce, dès leur plus jeune âge.

Nomination à la Commission des normes du travail

Le 6 avril dernier, M^me^ Diane Leblanc a été nommée vice-présidente de la Commission des normes du travail. Jusqu'à tout récemment, elle était directrice du programme des partis politiques pour le compte du National Democratic Institute au Maroc.

FAITS SAILLANTS EN RELATIONS DU TRAVAIL

Nouvelles conventions collectives de travail

Université de Montréal
Après une grève qui aura duré sept semaines, les chargés de cours de l'Université de Montréal ont entériné dans une proportion de 74 %, le 11 avril dernier, l'entente de principe intervenue deux jours plus tôt avec leur employeur en présence d'un conciliateur du ministère du Travail. Les syndiqués toucheront notamment des hausses salariales de 6,55 %. La nouvelle convention collective d'une durée de quatre ans prendra fin le 31 juillet 2013. Les quelque 2 400 chargés de cours de l'Université de Montréal sont affiliés à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) de la CSN.

Mines Wabush
Les 235 travailleurs de la compagnie Mines Wabush à Sept-Îles ont ratifié, en février, une nouvelle convention collective. En plus d'une hausse de 5 $ l'heure au terme de la convention, d'importantes modifications au régime de retraite et aux avantages sociaux sont prévues. Pour lire le communiqué >>>

GlaxoSmithKline
Les quelque 800 employés de GlaxoSmithKline à Québec ont accepté récemment, dans une proportion de 73 %, les termes d'une nouvelle convention collective. D'une durée de trois ans, le nouveau contrat de travail prévoit des augmentations de salaire de 1,5 % en 2010, 2 % en 2011 et 2 % en 2012. Pour lire le communiqué >>>

Ville de Montréal
Le Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau, section locale 571, qui représente les juristes de la Ville de Montréal, a conclu en janvier une nouvelle convention collective avec la Ville. L'entente d'une durée de quatre ans a été saluée par les autorités municipales. >>>

Groupe Lacasse
Après un lock-out décrété au début de janvier à ses installations de la rue Saint-Pierre à Saint-Pie, le Groupe Lacasse a conclu une entente de principe avec le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier. Les employés ont entériné le 24 février les termes de leur nouvelle convention collective de travail. Pour lire le communiqué >>>

Hebdo *Le Réveil*
C'est dans une proportion de 68 % que les syndiqués de l'hebdo *Le Réveil*, à Saguenay, ont accepté, le 15 février dernier, l'offre finale de Quebecor. Ce règlement, qui survient après un long lock-out, se traduit par l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires qui implique, entre autres, une réduction du personnel.

Communiqué de l'employeur >>>
Communiqué du syndicat >>>

Verreault Navigation (accréditation fédérale)
Verreault Navigation annonce l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention collective à son chantier Les Méchins, dans la région du Bas-Saint-Laurent. L'entreprise mise sur cette entente pour assurer son développement et offrir à ses clients des conditions plus avantageuses. >>>

ESPACE MÉDIATION-CONCILIATION

Un cas exemplaire en médiation

Monique Richard, médiatrice-conciliatrice à la Direction générale des relations du travail au Ministère, présentera un atelier intitulé *Transformation des relations du travail à X-Strata fonderie Horne : un exemple de changement de culture* lors du Congrès mondial des ressources humaines qui aura lieu à Montréal l'automne prochain.

La présentation portera sur les conditions d'une transformation réussie des relations du travail à la fonderie Horne et les défis à relever pour assurer la durabilité de ce changement de culture. Il s'agit d'un cas édifiant où les relations du travail sont passées de la confrontation à la concertation et dans lequel l'employeur et le syndicat ont pris part au changement de culture.

Pour cette occasion, elle sera accompagnée d'un conseiller syndical à la Fédération de la métallurgie (CSN) et d'un travailleur de la fonderie, qui est également président du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la mine Noranda (CSN) à Rouyn-Noranda.

NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS

France et Québec – Une entente au profit des employeurs québécois

Une entente de collaboration signée par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M^me^ Yolande James, et le Secrétaire d'État à l'emploi de la République française, M. Laurent Wauquiez, permettra aux employeurs québécois de recruter plus facilement des travailleurs spécialisés de nationalité française, titulaires d'un permis de séjour en France et ressortissants de l'espace économique européen. Précisons que cette entente s'adresse spécifiquement aux employeurs aux prises avec de réels problèmes de recrutement. Pour bénéficier de cet accord, l'employeur devra démontrer qu'il a fait les démarches nécessaires pour tenter de trouver un candidat sur place au Québec. Pour lire le communiqué >>>

Ontario - Processus d'accréditation chez les travailleurs administratifs de FedEx à Mississauga

Une requête en accréditation a été déposée au Conseil canadien des relations industrielles le 12 février dernier afin de représenter les travailleurs administratifs de la société FedEx. Si l'accréditation leur était accordée, il s'agirait d'une première dans l'histoire de cette société. Pour lire le communiqué émis par le syndicat des Teamsters >>>

Alberta - Gel du salaire minimum en 2010

Le salaire minimum demeurera inchangé, à 8,80 $ l'heure, cette année en Alberta. Comme le rapportait Radio-Canada, en février dernier, la province veut demeurer compétitive dans un contexte de fin de récession. >>>

Europe - Des salaires moindres pour les femmes

Publié à l'occasion de la Journée internationale de la femme, un rapport sur le travail des femmes en Europe fait état de nombreuses inégalités salariales entre les deux sexes. Pour lire l'article du *Nouvel observateur* >>>

Espagne - Âge légal de la retraite repoussé à 67 ans

Faisant foi d'une tendance mondiale, l'Espagne songe à relever de 65 à 67 ans l'âge légal du départ à la retraite des travailleurs, imitant ainsi d'autres pays comme le Danemark et la Norvège. En France, l'âge minimum est de 60 ans, le plus bas de l'Union européenne. >>>

France - Accord salarial historique dans la restauration

L'accord, qui touche 600 000 employés du secteur, prévoit notamment une hausse des salaires pouvant atteindre 800 $ par an pour un employé à temps plein, l'ajout de deux jours fériés ainsi que la création d'une assurance santé. Trois organisations patronales et cinq organisations syndicales sont au cœur de cet accord marquant pour le travail en France.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Au ministère du Travail

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2009. Les résultats de l'année. Ministère du Travail, Québec, avril 2010.

Arrêts de travail (données mensuelles). Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, février 2010.

Les ententes négociées. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, février 2010.

L'échéance des conventions collectives expirant en mai 2010. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, février 2010.

L'échéance des conventions collectives expirant en juin 2010. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, mars 2010.

L'échéance des conventions collectives expirant en juillet 2010. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, avril 2010.

Les ententes négociées. Résumés de conventions collectives par secteur d'activité signées ces derniers mois par des unités de négociation de plus de 50 salariés. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, février 2010.

Autres publications

Le petit répertoire des ressources en santé et sécurité du travail 2009. Commission de la santé et de la sécurité du travail, Québec, mise à jour février 2010.

On y trouve les coordonnées des principaux partenaires de la CSST ainsi qu'un calendrier des événements importants prévus en matière de santé et de sécurité du travail en 2010-2011.

L'emploi au Québec, vol. 26, n°2. Emploi Québec, Québec, Information sur le marché du travail, février 2010.

L'emploi au Québec rend compte de l'évolution de l'emploi, de la population active et du chômage. Y figurent de l'information par région, par secteur d'activité et par profession, ainsi que des comparaisons avec le Canada et l'Ontario.

Description sommaire des emplois repères et données salariales, collecte 2009. Institut de la statistique du Québec, Québec, 27 janvier 2010.

Indicateurs du marché de l'emploi. Institut de la statistique du Québec, Québec, mise à jour mars 2010.

État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2009. Institut de la statistique du Québec, Québec, 2010.

Ce document présente une analyse de la situation du marché du travail au Québec en 2009.

Le saviez-vous?

Le ministère du Travail met à jour quotidiennement, dans son site Internet, la liste des grèves et des lock-out en cours au Québec. >>>

La CSST et l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) ont 30 ans

La Commission de la santé et de la sécurité du travail, communément appelée la CSST, a été créée le 13 mars 1980, après l'entrée en vigueur de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. La Commission a la compétence exclusive de gérer le régime québécois de santé et de sécurité du travail. Aujourd'hui, la CSST est le plus important assureur de personnes au Québec. En 2008, quelque 188 000 employeurs y cotisaient et plus de trois millions de travailleuses et travailleurs québécois bénéficiaient de sa couverture d'assurance.

Solidement implanté au Québec en 1980, l'IRSST est un organisme sans but lucratif de recherche scientifique reconnu pour l'expertise de son personnel et la qualité de ses travaux. La CSST lui fournit la majeure partie de son financement, à même les cotisations qu'elle perçoit des employeurs. >>>

En perspective

La Loi sur l'équité salariale québécoise vue par deux journalistes français

Un groupe de sept jeunes journalistes français était récemment de passage au Québec dans le cadre d'un voyage organisé par l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Association des journalistes de l'information sociale. Ils ont profité de leur séjour pour se familiariser avec les institutions québécoises. Ils ont notamment rencontré M^me^ Louise Marchand, présidente de la Commission de l'équité salariale, et M^me^ Suzanne Thérien, sous-ministre adjointe aux relations du travail au ministère du Travail. Deux articles traitant de la Loi sur l'équité salariale ont notamment paru dans les magazines suivants :

« Un an pour réaliser l'équité salariale », d'Éric Delon, *Entreprise et Carrières*, nº 984, 12 au 18 janvier 2010, p. 18.

« Le Québec en pointe sur l'équité salariale », de Camille Dorival, *Alternatives économiques*, nº 287, janvier 2010, p. 37.

Le blues hivernal agirait sur le rendement au travail

Selon les résultats d'un sondage CROP réalisé en janvier dernier pour le compte de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, le blues hivernal influencerait la productivité des travailleurs québécois. Le sondage révèle notamment que la période de janvier et de février serait sujette à entraîner plus de fatigue et de déprimes, d'où l'impression, pour 26 % des répondants, d'être moins efficaces au travail. >>>

Les employeurs soucieux de l'environnement sont plus mobilisateurs

Selon l'étude 2010 sur les employeurs de choix au Canada, menée par la firme Hewitt & Associés et le Canadian Business for Social Reponsibility (CBSR), il existerait un lien direct entre la mobilisation des employés et leurs perceptions de la responsabilité de leur employeur sur les plans social et environnemental. >>>

Événements à surveiller

Le ministère du Travail prendra part au 65^e^ Congrès des relations industrielles de l'Université Laval qui aura lieu à Québec les 26 et 27 avril. D'abord par la présence de représentants à son stand, mais aussi en tant que collaborateur par l'entremise de M. Pierre Lécuyer, médiateur-conciliateur de la Direction générale des relations du travail, qui présentera une conférence intitulée *La gouvernance des entreprises et le dialogue social*. Cet événement sera également l'occasion pour le Ministère de souligner l'excellence en remettant une bourse à un étudiant de 2^e^ cycle en relations industrielles. M. Gaston Nadeau, de la Direction des politiques du travail, a agi comme membre du jury.

Congrès de l'Association canadienne de recherche en santé au travail

Les 28 et 29 mai 2010 à Toronto

C'est sous le thème *La santé des travailleurs dans un monde du travail* en mutation que l'Association tient son congrès biennal. Ce grand rendez-vous permet aux chercheurs en santé au travail de partager les résultats de leurs recherches et de discuter de leurs applications sur les politiques publiques et la pratique, et ce, en vue d'améliorer la santé et la sécurité des travailleurs. >>>

32^e^ Congrès de l'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail

Du 12 au 14 mai 2010 à Lévis

Au-delà de nos perceptions... une culture de prévention sera le thème de cette rencontre annuelle qui vise à démontrer l'importance de doter les milieux de travail d'une culture de prévention en santé et sécurité du travail. >>>

- Accessibilité
- Confidentialité
- Droits d'auteur

Dernière modification : 2011-03-31

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011